

# Lettre de l'Économie



SEPTEMBRE - OCTOBRE 2014



## Actions de la Direction des Affaires Economiques

### Eco-fiche : Bilan mi 2014 - l'atonie s'est installée

Le premier semestre 2014 a été marqué par deux trimestres consécutifs de stagnation. La conséquence directe de cette atonie est la baisse généralisée de l'investissement : si, comme prévu, l'investissement des administrations publiques s'est replié après la période électorale (-0,5 %), le recul de l'investissement des ménages (-2,4 % après -2,9 %) et des entreprises (-0,8 % après -0,7 %) révèle la mauvaise santé durable de notre économie. Par conséquent, l'acquis de croissance pour l'ensemble de l'année atteint 0,3 % : l'investissement des entreprises reculerait de 0,7 % tandis que la consommation des ménages stagnerait. Pour en savoir plus, consulter [l'éco-fiche de septembre](#)

### Enquête de conjoncture

Menée à l'initiative de la CGPME, cette enquête rassemble l'opinion de 845 chefs d'entreprises. Les résultats reflètent les résultats des enquêtes nationales : le climat des affaires est morose. Par ailleurs, de nombreux chefs d'entreprise dénoncent le comportement des banques. Du fait de son succès, cette enquête sera réitérée tous les 6 mois - la prochaine édition serait publiée en janvier - afin que sa date de parution corresponde à celle des « éco-fiches » bilans (janvier – septembre). Pour en savoir plus consulter la première édition de [l'Enquête de conjoncture](#)

### Eco-fiche : La politique monétaire et le financement des entreprises : la BCE ne peut pas tout

Comme l'a souligné à de nombreuses reprises Mario DRAGHI, « aucun stimulant monétaire ou budgétaire ne peut avoir le moindre effet notable s'il ne s'accompagne pas de réformes structurelles ». Celles-ci « contribuent à une diffusion bien plus efficace de la politique monétaire ». Ainsi, la BCE et la politique monétaire ne peuvent pas tout : elles ne peuvent contribuer qu'à amorcer le retour de la confiance des acteurs économiques en donnant du temps aux États. C'est maintenant à eux de se prendre enfin en charge et de se restructurer. Il faut mener des politiques budgétaires permettant aux entreprises d'améliorer leur compétitivité pour redevenir les relais incontournables de la croissance. Pour en savoir plus, consulter [l'éco-fiche d'octobre](#)

### Parution de l'enquête sur la consommation d'énergie dans l'industrie

La Confédération a participé à l'élaboration du questionnaire de cette enquête. Celle-ci montre que la consommation d'énergie dans l'industrie (hors carburants) stagne en 2013, après une baisse de 18 % entre 2005 et 2012. Ce mouvement suit celui de la production dans l'industrie manufacturière. La facture énergétique, elle, cesse d'augmenter (-1,3 % en euros courants et à champ constant), les prix du charbon et des produits pétroliers diminuant. La consommation d'énergie brute s'établit à 35,6 millions de tonnes d'équivalent pétrole et la facture énergétique à 15,9 milliards d'euros. L'électricité et le gaz demeurent les énergies les plus consommées. Pour en savoir plus, consulter la [publication Insee Focus N° 11](#)

### [Avis du Haut Conseil des Finances Publiques \(HCFP\)](#) et [Projet de Loi de Finances pour 2015 \(PLF 2015\)](#)

Suite de l'adoption de l'avis du HCFP le 26 septembre, le PLF 2015 a été présenté en Conseil des ministres le 1<sup>er</sup> octobre 2014. Les principales mesures concernant les entreprises portent notamment sur la suppression d'une dizaine de taxes à faible rendement, le plafonnement de certaines taxes affectées, le relèvement de la TICPE en faveur du financement des infrastructures de transport et la suppression de l'aide en faveur des artisans et commerçants. Dans la perspective de son examen, la CGPME a proposé plusieurs amendements aux députés sur les points mentionnés au-dessus.

### **Participation de la CGPME au Comité National des Usagers**

Lors de cette réunion, la CGPME a été informée que les entreprises auront à compter du 1er janvier 2015 la possibilité de reporter le paiement de la TVA due sur les marchandises importées sur leur déclaration de TVA. Toutefois, le bénéfice du nouveau régime serait réservé aux opérateurs agréés au titre de la Procédure de dédouanement Domicile Unique (PDU) nationale ou communautaire. Cette mesure ne correspondant pas aux espoirs ni aux attentes de nos TPE-PME, la CGPME a donc réitéré officiellement son souhait d'élargir la TVA à l'importation à l'ensemble des entreprises.

### **Comptabilité sous forme informatisée**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, les entreprises qui tiennent une comptabilité sous forme informatique doivent se soumettre à des obligations en cas de contrôle fiscal. La loi de finances rectificatives pour 2014 durcissant le dispositif, la CGPME a réalisé une fiche à l'attention des adhérents disponible sur le site de la CGPME. Parallèlement, la Confédération a sollicité les services de Bercy pour intervenir sur ce sujet dans le cadre de la Commission Juridique et Fiscale. Elle en a profité pour soumettre des pistes d'assouplissement (dans la constitution du fichier des écritures comptables, dans les possibilités de rectification des erreurs d'écriture, dans les sanctions) afin que les entreprises soient en capacité d'extraire un FEC sans qu'elles subissent le coût des contraintes nouvelles. Enfin, la CGPME a informé ses membres de la mise d'[un outil test des fichiers des écritures comptables](#) permettant de contrôler le respect des normes édictées.

### **Audition de la CGPME sur l'ouverture dominicale**

Le 22 septembre dernier, le Président de l'UNPMC, Gérard BOHELAY, a été auditionné par Pierre-André IMBERT, le Directeur de cabinet de François REBSAMEN, Ministre du Travail, de l'Emploi et du Dialogue social. Annoncée par le Premier Ministre dans son discours du 16 septembre dernier, une évolution des dispositions relatives au repos dominical et ses exceptions sera intégrée dans le prochain projet de loi présenté par le nouveau Ministre de l'Economie, Emmanuel MACRON. Ces nouvelles orientations seront basées sur les propositions du rapport de Jean-Paul BAILLY, intitulé « Vers une société qui s'adapte en gardant ses valeurs », remis au gouvernement en décembre 2013. Cette audition a permis à la CGPME d'indiquer que si elle s'inscrivait dans une logique de réflexion pour une plus grande lisibilité des règles applicables, elle ne souhaitait pas une dérégulation de l'ouverture dominicale qui signerait l'arrêt de mort du commerce indépendant de proximité, incapable d'assumer les surcoûts.

Pour en voir plus, consulter le [rapport Bailly](#) et la [position de la CGPME](#)

### **Table ronde sur « les soldes, promotions et prix de référence »**

Carole DELGA, Secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale et solidaire s'était engagée auprès de la Fédération Nationale de l'Habillement (FNH) à organiser une table ronde sur les thèmes : « soldes, promotions et prix de référence ». Cette réunion a eu lieu le 7 octobre dernier. Le Président BOHELAY y a représenté la CGPME. Si la question des soldes a été abordée, elle n'était pas le sujet principal de la réunion. En effet, il a été rappelé aux professionnels, qu'à la suite de l'arrêt de la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) du 10 juillet dernier, la France a l'obligation d'abroger partiellement sa réglementation relative aux annonces de réduction de prix à l'égard du consommateur. En imposant au commerçant un choix de plusieurs prix de référence, la législation française contrevient à la directive sur les pratiques commerciales déloyales qui interdit d'adopter des mesures plus restrictives que celles qu'elle définit. La table ronde s'est conclue par la nécessité de l'élaboration de guide des bonnes pratiques.

Pour en savoir plus, consulter le [communiqué de presse de Carole DELGA du 9 octobre 2014](#) et [l'arrêt de la CJUE du 10 juillet 2014](#)

## **Veille juridique**

[Consultation publique](#) sur les plus-values mobilières

## Les brèves

Publication par la Cour des comptes du rapport sur « [les organismes de gestion agréés, 40 ans après](#) »

Publication du [rapport du comité de suivi du CICE](#)

Publication d'un [rapport de la Commission Européenne sur les améliorations des systèmes fiscaux nationaux](#)

[Rapport IGF](#) sur les professions réglementées

Publication INSEE : [Comment les entreprises comptent utiliser le CICE](#)

[Publication](#) des fiches pratiques sur la fiscalité de la propriété industrielle par l'INPI

Mise à jour de la doctrine administrative relative [aux taux de TVA applicables en 2014](#)

[Extension du champ d'obligation de recours aux téléprocédures](#) à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014

Comptabilités informatisées : [un outil test des fichiers des écritures comptables](#) est proposé

Présentation du [projet de loi de programmation des finances publiques 2014-2019](#)

[Décret](#) n° 2014-1097 du 26 septembre 2014 portant « mesures de simplification applicables aux marchés publics »

[Décret n°2014-1061 du 17 septembre 2014 relatif aux obligations d'information précontractuelle et contractuelle des consommateurs et au droit de rétractation](#)

[Décret n° 2014-1063 du 18 septembre 2014 relatif à la simplification de certaines obligations comptables applicables aux commerçants et de diverses mesures du droit des sociétés](#)

[Décret n° 2014-1109 du 30 septembre 2014 portant application des dispositions de la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, renforçant les moyens de contrôle de l'autorité administrative chargée de la protection des consommateurs et adaptant le régime de sanctions](#)

[Décret no 2014-1053](#) du 16 septembre 2014 relatif au financement participatif

[Ordonnance no 2014-1088](#) du 26 septembre 2014 relative à la prévention des difficultés des entreprises et des procédures collectives

[Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées](#)

Publication de [l'arrêté relative au taux réduit de TVA sur les travaux d'amélioration de la qualité énergétique](#)

[Arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2014 relatif à la convention de compte de dépôt pour les personnes physiques agissant pour des besoins professionnels](#)

L'Autorité du Contrôle Prudentiel et de Résolution et l'Autorité des Marchés Financiers [précisent le cadre réglementaire du financement participatif](#) – crowdfunding

Censure par le [Conseil constitutionnel](#) de la taxe sur les boissons « dites énergisantes » avec effet au 1er janvier 2015

Censure par le [Conseil constitutionnel](#) des modalités de calcul du plafonnement de la cotisation économique territoriale à la durée d'exercice de l'activité

Précisions concernant le mode de [calcul de la réserve spéciale de participation](#)

Précisions concernant le [régime fiscal de la société qui attribue gratuitement des actions à ses salariés](#)

[Nouveau tarif applicable et précisions sur le champ d'application](#) de la taxe sur les véhicules de sociétés

## **Communiqués de presse**

Le 25 septembre 2014 : [La CGPME apporte son soutien aux buralistes, réseau irremplaçable de commerces de proximité](#)

Le 29 septembre 2014 : [La CGPME solidaire des professions libérales](#)

Le 2 octobre 2014 : [Les grandes entreprises plus taxées que les petites ?](#)

Le 14 octobre 2014 : [TPE : glorifiées dans les mots, sacrifiées dans les faits](#)

© Copyright CGPME – 2013

[www.cgpme.fr](http://www.cgpme.fr)

01 47 62 73 73 - [contact@cgpme.fr](mailto:contact@cgpme.fr)